



ARIEGE PYRÉNÉES

---

MAIRIE DE GOURBIT  
09400

---

☎ 05 61 05 16 14

Fax 05 61 65 61 49

*courriel* : commune.gourbit@wanadoo.fr

*Site* : www.monclocher.com

# Compte rendu du conseil Municipal du Du 18 juin 2021

---

Sont présents : DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, CARRE Alain, TAILLEFER Patrick,  
, MOULIS William, VEYSSIERE Claudie

Sont absents Procuration :  
CONTE Jean-Louis à Bernard DEFFARGES

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.  
Monsieur DEDIEU Michel est nommé secrétaire de séance.

## Ordre du jour

- DM 1 Commune
- DM1 Logement Sociaux
- Convention pour la gestion du Plan Intercommunal de randonnée
- Questions diverses

Ouverture de séance à 18h05

- ***Approbation du compte rendu du CM du 8 mai 2021***

*Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

Vote de crédits supplémentaires - Gourbit ( DE 022 2021)

**COMMUNE DE GOURBIT**

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>	<b>Exercice : 2021</b>
--	------------------------

**DM 2021-001**

## **Objet : décision modificative Budget principal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits concernant le solde d'exécution en investissement et du résultat reporté en fonctionnement n'ont pas été inscrit dans leur totalité.

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>
002	Affectation de résultat reporté	15176,75
<b>TOTAL :</b>		<b>15176,75</b>

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	8939,81
<b>TOTAL :</b>		<b>8939,81</b>

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour : 6 voix  
 Contre : 0 voix  
 Abstention : 0 voix

### Vote de crédits supplémentaires - log Gourbit ( DE 023 2021)

#### **COMMUNE DE GOURBIT**

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>	<b>Exercice : 2021</b>
--	------------------------

#### **DM 2021-001 LOGEMENT SOCIAUX**

### **Objet : décision modificative Budget principal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits concernant le solde d'exécution en investissement et du résultat reporté en fonctionnement n'ont pas été inscrits dans leur totalité.

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>
002	Affectation de résultat reporté	1850,43
<b>TOTAL :</b>		<b>1850,43</b>

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>
001	Solde d'exécution sect. ° d'investissement	2817,03
<b>TOTAL :</b>		<b>2817,03</b>

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour : 6 voix  
 Contre : 0 voix  
 Abstention : 0 voix

Plan Intercommunal de Randonnée Pédestre du Pays de Tarascon, ( DE 024 2021)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'existence du Plan Intercommunal de Randonnée Pédestre du Pays de Tarascon, lequel a pour objectif premier de valoriser une sélection des sentiers communaux du territoire.

La gestion de ce réseau, c'est-à-dire l'entretien courant, la veille, la mise en place de signalétiques, comme la valorisation est alors assurée par la Communauté de communes du Pays de Tarascon.

Afin d'optimiser la gestion du Plan Intercommunal de Randonnée Pédestre, Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il est indispensable de conventionner avec la Communauté de Communes afin de définir clairement les engagements de chaque partie.

Il s'agit de formaliser les interventions respectives dans le cadre de la gestion de ces chemins d'intérêt intercommunal qu'ils soient à usage pédestre, équestre ou cycliste.

A cet effet, Monsieur le Maire présente la carte recensant des sentiers concernés et détaille le modèle de convention adopté en Conseil Communautaire du 24 février 2021 (documents ci-annexés).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de valider la cartographie des chemins d'intérêt intercommunal à intégrer au Plan Intercommunal de Randonnée Pédestre ;
- de valider la convention pour la gestion de ces chemins ;
- de l'habiliter à signer ladite convention ;
- de l'habiliter à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Pour : 6 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30**